



Le Mesnil-Esnard

Tél. : 02 32 86 56 56

Fax : 02 32 86 56 60

Courriel : mairie@le-mesnil-esnard.fr

Service élections : 02 32 86 56 51

Choisissez comment effectuer votre démarche :

En ligne :

<https://www.servicepublic.fr>

Téléchargement de la fiche modificative : <https://www.le-mesnil-esnard.fr>
(mairie – démarches administratives)

Par courrier /courriel :

Mairie du Mesnil-Esnard

Service Elections

Place du Général de Gaulle – CS 40003

76240 LE MESNIL-ESNARD

mairie@le-mesnil-esnard.fr

En vous déplaçant : Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h15 à 17h

Permanence du samedi : de 10 à 12 h

LISTES ÉLECTORALES : Électeur déjà inscrit sur les listes électorales.



Changement d'adresse sur la commune,



Autres modifications à apporter sur les listes électorales.



Vous êtes déjà inscrit(e) sur les listes électorales de la commune, mais

 **vous avez déménagé sur la commune**

et/ou

 **votre situation personnelle a changé (mariage, divorce...)**

QUAND EFFECTUER VOTRE DEMARCHE :

Dès le changement de votre situation personnelle.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

- ◆ La fiche modificative dûment remplie,
- ◆ Une pièce d'identité,
- ◆ Le justificatif du changement survenu,

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Si ce changement de situation concerne d'autres membres majeurs de votre foyer, ces derniers devront également déposer une demande de rectification.

Si et seulement si, votre changement d'adresse sur la commune entraîne le changement de votre bureau de vote, vous recevrez alors une nouvelle carte électorale.

Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle particulière, n'hésitez pas à contacter le service élections.